

ÉPREUVES UNIQUES (MELS)

Dates	Épreuves	Pourcentage
25 avril 2019 2 mai 2019	Français écriture <ul style="list-style-type: none"> Remise du dossier préparatoire Tâche d'écriture 	Ces épreuves comptent pour 50 % du résultat final de l'élève.
Mai-Juin 6 juin 2019	Anglais : <ul style="list-style-type: none"> Interaction orale Production écrite 	



RÈGLES D'OBTENTION DU DIPLÔME D'ÉTUDES SECONDAIRES

Le ministre décerne le diplôme d'études secondaires à l'élève qui a accumulé au moins 54 unités de la 4^e ou de la 5^e secondaire, dont au moins 20 unités de la 5^e secondaire et, parmi celles-ci, les unités suivantes :

- 1^o 6 unités de langue d'enseignement (français) de la 5^e secondaire;
- 2^o 4 unités de langue seconde (anglais) de la 5^e secondaire;
- 3^o 4 unités de mathématique de la 4^e secondaire;
- 4^o 4 unités de science et technologie ou 6 unités d'applications technologiques et scientifiques de la 4^e secondaire;
- 5^o 4 unités d'histoire et éducation à la citoyenneté de la 4^e secondaire;
- 6^o 2 unités d'arts de la 4^e secondaire;
- 7^o 2 unités d'éthique et culture religieuse ou d'éducation physique et à la santé de la 5^e secondaire.

Le relevé des apprentissages* est le document officiel qui confirme la réussite ou la non-réussite de l'élève.

* Relevé des apprentissages : document produit par le MELS faisant état des résultats officiels obtenus par l'élève en 4^e et 5^e secondaire.

**Résumé des normes et des modalités
d'évaluation des apprentissages
Année scolaire 2018-2019
5^e secondaire**

**Renseignements importants concernant l'évaluation
Document à conserver pendant toute l'année scolaire**

Version corrigée – Août 2018

Une **première communication écrite** portant sur le cheminement scolaire et le comportement de votre enfant vous sera expédiée au plus tard le **15 octobre**.

Au cours de l'année scolaire, **trois bulletins** seront produits :

Premier bulletin :

- Étape du 29 août 2018 au 1er novembre 2018
- Cette étape compte pour 20 % du résultat final de l'année.
- La rencontre de parents pour la remise du bulletin se tiendra le 15 et 16 novembre 2018.

Deuxième bulletin :

- Étape du 2 novembre 2018 au 8 février 2019
- Cette étape compte pour 20 % du résultat final de l'année.
- Le bulletin sera remis aux élèves dans la semaine du 18 février 2019.

Troisième bulletin :

- Étape du 11 février 2019 au 21 juin 2019
- Cette étape compte pour 60 % du résultat final de l'année.
- Bulletin acheminé par la poste dans la semaine du 1er juillet 2019.

* Vous trouverez un commentaire sur deux des compétences suivantes au bulletin 1 et au bulletin 3.

Compétences	Bulletin 1	Bulletin 3
Exercer son jugement critique		X
Organiser son travail		
Savoir communiquer		
Savoir travailler en équipe		

Pour les matières suivantes : mathématiques, français, anglais, chimie et physique

Veillez noter qu'un élève peut se voir exempté de l'examen de la session de juin (sauf les examens ministériels) s'il démontre avoir acquis les compétences dans cette matière et qu'il respecte les critères suivants :

- A obtenu une moyenne de 85 % et plus après l'examen du dernier module;
- A assisté à tous les cours de révision et a complété les documents de révision;
- A complété le cahier préparatoire (français-lecture);
- A complété la feuille synthèse (mathématiques);
- A fait preuve d'un investissement dans son travail tout au long de l'année.

*** La décision d'exempter ou non un élève revient à l'enseignant(e).

PLANIFICATION DE L'ÉVALUATION DES APPRENTISSAGES (5^e secondaire)

Discipline	Étape 1				Étape 2				Étape 3											
	Évaluation en cours d'étape	Évaluation en fin d'étape	Résultat inscrit au bulletin	Évaluation en cours d'étape	Évaluation en fin d'étape	Résultat inscrit au bulletin	Évaluation en cours d'étape	Évaluation en fin d'étape	Résultat inscrit au bulletin	Épreuves de fin d'année										
Français, langue d'enseignement	Lire (40 %)											X		X	X		X	X		
	Écrire (50 %)											X		X	X		X		X	X
	Communiquer oralement (10 %)											X		X	X		X		X	X
Mathématique	Résoudre une situation problème (30 %)											X		X	X		X		X	X
	Utiliser un raisonnement mathématique (70 %)											X		X	X		X		X	X
Anglais, langue seconde	Communiquer oralement en anglais (40 %)											X		X	X		X		X	X
	Comprendre les textes lus et entendus (30 %)											X		X	X		X		X	X
	Écrire des textes (30 %)											X		X	X		X		X	X
Chimie (option)	Pratique (40 %)											X		X	X		X		X	
	Théorie (60 %)											X		X	X		X		X	X
Physique (option)	Pratique (40 %)											X		X	X		X		X	
	Théorie (60 %)											X		X	X		X		X	X
Monde contemporain											X		X	X		X		X	X	
Éducation financière											X		X	X		X		X	X	
Éthique et culture religieuse											X		X	X		X		X		
Art/musique/danse											X		X	X		X		X		
Éducation physique et à la santé											X		X	X		X		X		
Cirque acrobatique, musique ou art											X		X	X		X		X		
Hockey											X		X	X		X		X		
Plein air											X		X	X		X		X		
Conditionnement physique											X		X	X		X		X		
Dimension de la sexualité											X		X	X		X		X		

L'évaluation de votre enfant s'appuie sur les *Cadres d'évaluation des apprentissages*. Ces derniers fournissent, pour chaque discipline du *Programme de formation de l'école québécoise*, les balises nécessaires à l'évaluation des apprentissages afin de constituer les résultats qui vous seront transmis au bulletin. Vous pouvez consulter les cadres d'évaluation du MELS à l'adresse suivante : <http://www.mels.gouv.qc.ca>

Afin de constater l'acquisition des connaissances et le développement des compétences de votre enfant, l'enseignant portera son jugement à partir des travaux, situations d'évaluation, laboratoires...